

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2023-4-14-00001 du 14 avril 2023

Les niveaux de restriction

- **ALERTE** sur le bassin du Doux
 - **VIGILANCE** sur le bassin de l'Eyrieux

LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les agriculteurs :

ASA à usages domestiques → cf. restrictions pour particuliers/collectivités

Usages	ALERTE	
Arrosage par aspersion	Autorisé de 20h à 6h selon :	
	Début arrosage	Fin arrosage
	Lundi : 20h	Mardi : 6h
	Mardi : 20h	Mercredi : 6h
	Jeudi : 20h	Vendredi : 6h
	Samedi : 20h	Dimanche : 6h
	Mardi : 20h	Mercredi : 6h
	Mercredi : 20h	Jeudi : 6h
	Vendredi : 20h	Samedi : 6h
	Dimanche : 20h	Lundi : 6h
	Lundi : 20h	Mardi : 6h
Arrosage par micro-aspersion	De 18h à 10h	
Arrosage par goutte à goutte	De 10h à 18h	
Alimentation des canaux et bâlieres par pompage ou gravité	Sous réserve du respect du débit réservé, autorisée 4 j/semaine (cf. tableau ci-dessus)	
Plantes sous serre et en container	Autorisé	
Abreuvement des animaux, retenues collinaires déconnectée & remplie avant vigilance	Autorisé	

Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
 - Les sources, forages, captages
 - Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents, sauf Eyrieux aval*
 - Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues collinaires avec déconnexion estivale.

***Le cas particulier de la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges : apport spécifique destiné à l'agriculture de juin à septembre/octobre.**

